



Information produit sur les garanties d'origine



Sur une base volontaire, BKW donne la possibilité à tous les exploitants d'installations photovoltaïques pouvant être certifiées avec le label naturemade star de vendre les garanties d'origine (GO) à BKW.

Garanties d'origine (GO)	Rétribution hors TVA
Rétribution	4.5 ct./kWh

Reprise des GO – conditions préalables

- L'installation photovoltaïque se trouve dans la zone de desserte de BKW et doit être enregistrée auprès de Pronovo SA.
- L'installation photovoltaïque doit être certifiée par un auditeur et l'original de la certification doit être archivé chez Pronovo SA.
- L'installation photovoltaïque est en service et dispose d'une puissance installée d'au moins 2 kW.
- L'installation photovoltaïque peut être certifiée naturemade star, ce qui signifie qu'elle n'a pas été mise en service avant l'année 2000 et qu'elle n'est pas isolée.
- L'installation photovoltaïque ne peut bénéficier d'aucune subvention de rétribution du courant injecté (SRI/ RPC) ou FFS.

Dès que tous les critères sont remplis, il est possible de se rendre sur le portail de service client my.bkw.ch pour effectuer une demande de reprise des garanties d'origine.

Dans le respect des délais de remise, les garanties d'origine seront reprises à partir du trimestre suivant.

Les délais de remise sont les suivants

- Le 15 novembre pour la reprise des garanties d'origine au 1^{er} janvier
- Le 15 février pour la reprise des garanties d'origine au 1^{er} avril
- Le 15 mai pour la reprise des garanties d'origine au 1^{er} juillet*
- Le 15 août pour la reprise des garanties d'origine au 1^{er} octobre

*Pour la reprise des garanties d'origine au 1^{er} juillet, nous avons prolongé le délai de remise au 16 juillet 2020.

Que représentent les garanties d'origine?

Chaque kWh d'électricité injectée est déclaré de façon à ce que l'origine de l'électricité soit connue et puisse être tracée.

Pour déclarer l'origine de l'électricité, on utilise des «garanties d'origine» (GO). Ces garanties sont établies par Pronovo SA et contiennent des informations sur l'installation de production et la source d'énergie du courant.

 Informations complémentaires:
www.pronovo.ch

Conditions générales

Cette fiche de prix fait partie intégrante du contrat sur la reprise des garanties d'origine.